





Projet : Mise en place d'un environnement protecteur contre l'exploitation, l'abus sexuel, la violation des droits des enfants et le renforcement de la responsabilité parentale au Benin (département de l'Ouémé) Janvier 2017/Décembre 2019

Micro trottoir d'évaluation des connaissance des dispositions légales régissant la famille par le grand public Evolution entre le démarrage et la fin du projet

Le Micro-trottoir a été réalisé dans les 9 communes du projet Composition de l'échantillon par commune : 40

Hommes: 20 Femmes: 20

	Milieu u	rbain	Milieu rural		
Sexe	+ 18 ans -30 ans 30 ans et plus +		+ 18 ans -30 ans 30 ans et pl		
Homme	5	5	5	5	
Femme	5	5	5	5	

360 questionnaires valides ont été dépouillés et analysés pour chaque micro-trottoir.

Questi ons	Données		Analyse/Commentaires					
	1. Connaissances sur le concept du mariage							
	2.							
	Situation de	départ (mars 2017)	Situation a	u 30 juin 2018	Situation au 30	Situation au 30 septembre 2019		
1.1 Qu'est-ce que le mariage ?	- Vivre ensemble et avoir des enfants: 79/360 soit 21,9% - Avoir célébré le mariage devant l'autorité religieuse/coutu mière: 17/360 soit 4,7% - Avoir célébré le mariage à la mairie ou à l'arrondissement : 25/360 soit 6,9% - Avoir versé la dot:121/360 soit 33,6%	1/3 des enquêtés considère que le mariage est scellé qd la dot est versée. Célébrer le mariage devant les autorités coutumières et religieuses n'est pas dans les habitudes. La connaissance et la pratique du mariage légal est très faible : moins de 7%. Le concubinage est la pratique la plus courante.	 Vivre ensemble et avoir des enfants: 79/360 soit 21,9% Avoir célébré le mariage devant l'autorité religieuse/ coutumière:53/36 0 soit 14,7 Avoir célébré le mariage à la mairie ou à l'arrondissement: 109/360 soit 30,2 % Avoir versé la dot:42/360 soit 11,6% 	Résultats identiques pour ce qui concerne la réponse vivre ensemble et avoir des enfants. On note une très forte progression (+23%) de la compréhension du mariage comme étant un acte légal. Impact probable des actions de sensibilisation et de vulgarisation de la loi. La dot comme symbole de mariage a bcp régressé. NB. Une bonne compréhension n'implique pas forcément un changement de pratique.	 Vivre ensemble et avoir des enfants: 29/360 soit 8% Avoir célébré le mariage devant l'autorité religieuse/coutumière: 42/360 soit 11,6 Avoir célébré le mariage à la mairie ou à l'arrondissement: 181/360 soit 53% Avoir versé la dot: 21/360 soit 5,8% 	En fin de projet, plus de la moitié de la population a compris que le mariage est un acte légal; on est passé de moins de 7% à 53% soit + 43%. On peut dire que la sensibilisation, les rencontres d'échange, de formation des acteurs pour vulgariser la loi a porté des fruits sur ce point. Le versement de la dot, n'est plus que cité accessoirement. NB. Une bonne compréhension n'implique pas forcément un changement de pratique.		
1.2 Est-ce que la fidélité est une obligation du mariage ?	Pour l'homme Oui: 183/360 soit 50,8% Non: 155/ 360 soit 43% 58,2% des hommes et 41,4% des femmes pensent	La moitié des répondants pense que la fidélité est importante pour les hommes ; cependant les hommes sont plus nombreux que les femmes à penser que la fidélité est une obligation (58%/41%). Ce constat est	Pour l'homme Oui : 222/360 soit 61,6 % Non : 127/ 360 soit 35,2% 64,4% des hommes et 58,8% des femmes pensent que la	Forte progression de l'opinion favorable à la fidélité de l'homme (+11%). Les hommes sont tjrs plus nombreux que les femmes à penser qu'ils doivent être fidèles (64%/58%). Plus de la moitié des femmes	Pour l'homme Oui: 300/360 soit 83,3 % Non: 51/360 soit 14,2% Ne se prononce pas 9 soit 2,5% 150/180 soit 83,3% des hommes et 153/180 85% des femmes	L'opinion progresse tjrs fortement en faveur de la fidélité pour l'homme : + 22%. Ce point de vue est partagé par les hommes et les femmes ; très peu de différence, alors qu'en début de projet et mi-		

ence était t très lieu
ieu
oins de
lans le
nt une
e la
mariage.
4 points
ation de
mme
leur
de la
se cette
e et qu'il a
au long
ote
lution
ır des
e et 13%
ans. La
minante
mais
s si la
ieu rural
servateur
4 am de de e a o lur e a m m m m m m

				Les moins de 30 ans ont		et plus ancré dans ses
				peu changé leur opinion.		positions.
1.4 Est-ce	Oui: 321/360 soit	Très large majorité pour le	Oui: 334/359 soit	Le oui fait presque	Oui : 330/355 soit 93%	L'avis de la femme compte,
que l'avis de la	89,1%	OUI (89%) en raison de	93%	l'unanimité. Le milieu	Non : 25/355 soit 7%	cette bonne nouvelle est
femme	Non: 39/360 soit	leur union. La femme est	Non: 26/359 soit	rural reste un peu plus	48 % qui dit non est du	confirmée. Le milieu rural
compte dans	10,8%	considérée comme	7,2%	réticent aux droits des	milieu rural quel que	aurait davantage évolué
les décisions	56,4% qui dit non	partenaire et	57,6% qui dit non est	femmes.	soit l'âge	favorablement dans ce
prises pour la	est du milieu rural	complémentaire.	du milieu rural quel	Les décisions concernant	14/25 soit 56% de ceux	sens, mais les hommes y
famille?	quel que soit l'âge	Elle a son mot à dire parce	que soit l'âge	la famille sont l'affaire du	qui disent non sont des	sont encore les plus
	51% de ceux qui	que c'est son droit	16/26 soit 61,5% de	couple et 15,7% des	hommes	réticents qu'en milieu
	disent non sont des	fondamental. Ce droit est	ceux qui disent non	partenaires pensent que	Pourquoi :	urbain.
	hommes	peu reconnu; son	sont des hommes	les décisions sont	Oui	La co-responsabilité et
	Pourquoi :	expression dépend tjrs de	Pourquoi :	meilleures si elles sont	- parce qu'ils ont fondé	l'échange pour la prise de
	Oui	la bonne volonté de son	Oui	prises ensemble et que la	la famille ensemble et	décision est un acquis en
	- parce qu'ils ont	conjoint.	- parce qu'ils ont	cohésion de la famille en	se complètent :	terme de connaissance
	fondé la famille	Les partisans du non sont	fondé la famille	sort renforcée.	119/301 soit 39,5 %	mais aussi en terme de
	ensemble et se	un peu plus nombreux	ensemble et se	Forte augmentation de la	- Parce que les	pratique.
	complètent :	dans le milieu rural. Parmi	complètent :	reconnaissance des droits	décisions prises	
	282/321 soit 87,8%	ceux qui disent non, les	189/304 soit 62,1 %	de la femme dans ce	ensemble sont	On peut se demander si les
	- Parce qu'elle est la	femmes représentent	- Parce que les	domaine (+ 19%). Ce droit	meilleures: 116/301	« sans opinion » sont des
	mère des enfants:	encore 49%. Les	décisions prises	est parfois reconnu en	soit 38,5%	personnes savent mais qui
	15/321 soit 4,7%	pesanteurs socio-	ensemble sont	raison de la contribution	- cela fait partie de ses	n'ont pas osé/voulu donner
	- parce que cela fait	culturelles expliquent ce	meilleures: 48/304	des femmes aux charges	droits 70/301 soit	leur opinion
	partie de ses droits	comportement. Pour	soit 15,7%	du ménage ; mais là aussi	23,3%	
	8/321 soit 2,5%	preuve, le pourquoi	- cela fait partie de	on peut penser à une forte	Sans opinion 29	Les opinions machistes
	Non	donné : Statut de mineur	ses droits 66/304 soit	incidence du travail de	Non	persistent.
	Statut de mineur de	de la femme, elle est	21,7%	sensibilisation qui a été	C'est l'homme qui est	
	la femme, indigne	indigne de confiance et	Sans opinion 30	fait.	le chef ; C'est l'homme	
	de confiance et	demeure une	Non	Les non à régressé, mais il	qui décide ; la femme	
	pièce	étrangère dans la famille	C'est l'homme qui est	reste encore des hommes	n'a aucune autorité ;	
	rapportée dans la	de son mari.	le chef. Statut de	qui affirment être seuls	elle n'est pas comptée	
	famille		mineur de la femme.	chefs et pouvoir décider	parmi les membres de	

		3. F	Responsabilités des pare	seuls pour tout ce qui concerne la familleet quelques femmes pour penser aussi ainsi (10/26 non). ents vis-à-vis des enfants	soumise à son mari.	
2.1 Selon vous, un enfant est tout être humain de :	- 0 à 15 ans : 69/326 soit 21,2% - 0 à 18 ans : 148/326 soit 45,4 %. 57% des bonnes réponses viennent du milieu rural - 0 à 20 ans : 111/326 soit 34% Ne se prononce pas : 34/360 soit 9,4%	La notion d'enfant est perçue différemment entre le législateur et la population. Tant que le jeune n'a pas acquis son autonomie financière il est considéré comme un enfant. Ceci permet d'expliquer que dans le milieu rural où les enfants sont mariés plus tôt et cultivent leur lopin de terre, les bonnes réponses sont un peu plus nombreuses.	- 0 à 15 ans : 67/353 soit 19% - 0 à 18 ans : 258/353 soit 73,1% 46,1% des bonnes réponses viennent du milieu rural - 0 à 20 ans : 29/353 soit 8,2% Ne se prononce pas : 7/360 soit 1,9%	Le taux de bonne réponse a augmenté de 30% mais le milieu rural a moins progressé, peutêtre a-t-il été moins bien informé. Par ailleurs, le nombre de personnes qui n'ont pas voulu se prononcer a fortement régressé. On peut affirmer que ce résultat est le fruit des sensibilisations et vulgarisation des textes de loi.	- 0 à 15 ans : 33/349 soit 9,4% - 0 à 18 ans : 291/349 soit 83,4% 46% des bonnes réponses viennent du milieu rural - 0 à 20 ans : 25/349 soit 7,2% Ne se prononce pas : 11/360 soit 3%	Plus de 83% de bonnes réponses à ce jour alors qu'elles étaient de 45% en début de projet (+38). La progression a été régulière. Dans le milieu rural, les bonnes réponses n'ont plus progressé depuis juin 2018. La sensibilisation aurait-elle été moindre ? compte tenu de la morosité économique, la population a moins participé aux sensibilisations.
2.2 Faut-il déclarer la naissance d'un enfant ?	Oui: 318/360 soit 88,3% Non: 2/ 360 soit 0,5% Ne se prononce pas: 42/360 soit 11,6% Si oui, dans quel délai:	Presque 12% des personnes l'ignorent encore! Si une large majorité de la population connait cette obligation, elle ignore cependant le délai légal. Seulement 17,6% de bonnes réponses.	Oui: 348/360 soit 96,6% Non: 1/ 360 soit 0,2% Ne se prononce pas: 12/360 soit 3,3% Si oui, dans quel délai: - 10 jours: 94/348 soit 27%	Pratiquement tout le monde sait qu'il faut déclarer la naissance d'un enfant. La connaissance du délai légal de déclaration a progressé de 50% ce qui constitue une avancée remarquable aussi bien	Oui: 305/360 soit 84,7% Non: 1/360 soit 0,2% Ne se prononce pas: 54/360 soit 15% Si oui, dans quel délai: - 10 jours: 69/305 soit 22,6% - 21 jours: 216/30 (soit 70,8%	Presque tout le monde sait qu'il faut déclarer la naissance d'un enfant. La connaissance du délais légal a encore très légèrement progressé. Les progrès sont conséquent si l'on considère la situation de départ (17% →70%).

	- 10 jours : 179/318 soit 56,3% - 21 jours : 56/318 soit 17,6% 51,8% des bonnes réponses viennent du milieu rural - 3 mois : 88/318 soit 27,7% - ne savent pas : 38/318 soit 11,9%	Plus d'1/4 de la population pense qu'elle a le temps (3 mois) et donc ne se presse pas pour déclarer leur enfant et se heurte alors à l'impossibilité d'accéder à l'obtention d'un extrait d'acte de naissance.	- 21 jours: 240/348 soit 68,9% 46,6% des bonnes réponses viennent du milieu rural - 3 mois: 14/348 soit 4% - ne savent pas: 6/348 soit 1,7%	en milieu rural qu'urbain. Reste à voir si cette connaissance va être suivie de bonnes pratiques	45,8% des bonnes réponses viennent du milieu rural - 3 mois : 19/305 soit 6,2% - ne savent pas : 1/305	Sur le terrain, on constate une progression importante des déclarations de naissance, concomitamment à la progression des accouchements dans les centres de santé et maternités.
2.3 Selon vous les frais de scolarité incombent :	- à la mère : 2/360 soit 0,5% - au père : 84/360 soit 23,3% - aux 2 parents : 269/360 soit 74,7% - à l'état : 1 soit 0,3% Ne se prononce pas : 6 soit 1,6%	La co-responsabilité des parents semble de mise dans ce domaine, tout au moins dans la théorie (près de 3/4 des enquêtés). Dans la pratique, en milieu urbain le papa se charge de la scolarité des enfants mais en milieu rural, dans les familles polygames principalement, la charge des enfants incombe aux femmes.	- à la mère : 0/360 - au père : 62/360 soit 17,2% - aux 2 parents : 293/360 soit 81,3% - à l'état : 2 soit 0,5% Ne se prononce pas : 3 soit 0,8%	Le sentiment de co- responsabilité est encore renforcé (+7%). La pratique du terrain montre toujours que les mères s'intéressent davantage à la scolarité des enfants. Même quand c'est les hommes qui paient, ils responsabilisent leur femme pour les démarches scolaires.	- à la mère : 37/360 soit 10,2% - au père : 29/360 soit 8% - aux 2 parents : 208/360 soit 57,7% - à l'état : 65/360 soit 18% Ne se prononce pas : 21 soit 5%	On rencontre ici des changements qui surprennent. Un peu de poids de la scolarité des enfants a été transféré du père vers la mère, mais il incombe malgré tout majoritairement aux 2 parents. Plus de personnes pensent que l'Etat devrait s'impliquer davantage; ceci est dû aux actions que le gouvernement a mené: kits et cantine scolaire plus particulièrement en milieu rural.
2.4Selon vous, l'obligation alimentaire	- de la mère : 8/360 soit 2,2% - du père : 67/360 soit 18,6%	La co-responsabilité des parents semble également de mise dans ce domaine, (plus de de	- de la mère : 17/360 soit 4,7% 10/17 sont des hommes	Le sentiment de co- responsabilité des parents a aussi	- de la mère : 2/360 1/2 est un homme - du père : 21/360 soit 5,8 %	- La connaissance de la coresponsabilité est un acquis qui s'est fermement confirmé. Quelle est

de l'enfant relève : - des 2 parents : 278/360 soit 77,2% - des grands parents : 3 soit 0,8% -ne se prononce pas : 6 soit 1,6%	3/4 des enquêtés). Des disparités importantes sont relevées dans la pratique entre les familles monogames et polygames.	- du père: 24/360 soit 6,6 % - des 2 parents: 301/360 soit 83,6% - des grands parents: 3 soit 0,8% -ne se prononce pas: 15 soit 4,1%	progressé dans ce domaine (+6%). Même si la coresponsabilité est reconnue, dans les familles polygames, les femmes doivent contribuer davantage pour les besoins des enfants.	- des 2 parents: 301/360 soit 83,6% - des grands parents: 20 soit 5,5% -ne se prononce pas: 8 soit 2,2 %	l'incidence de la morosité économique ? De plus en plus de femmes ont des capacités financière grâce au micro-crédits et aux organisations de femmes. - Il semble aussi que les grands parents soient davantage mis à contribution.
2.5 Est-ce au père 26,4% d'éduquer les garçons? 55,8 % des oui viennent du milieu rural 55,8% de ceux qui disent oui sont des hommes Non: 257/360 soit 71,4% 54,4% de ceux qui disent non viennent du milieu rural 47% qui disent non sont âgés de 18 à 30 ans Ne se prononce pas: 9 soit 2,5%	Seul ¼ des enquêtés pense encore que l'éducation des garçons revient au père. Un peu plus de la moitié de ceux qui disent oui sont des hommes du milieu rural. Cette coutume reste un peu plus prégnante. Les hommes ont une vision un peu plus paritaire que les femmes sur leur rôle respectif dans l'éducation des garçons. Les jeunes semblent plus rétrogrades ou inexpérimentés que leurs ainés.	- Oui: 105/360 soit 29,9% 58,1% des oui viennent du milieu rural 52,3% de ceux qui disent oui sont des hommes - Non: 248/360 soit 68,9% 50,8% de ceux qui disent non viennent du milieu rural 48,7% qui disent non sont âgés de 18 à 30 ans - Ne se prononce pas: 7 soit 1,9%	L'opinion selon laquelle c'est au père d'éduquer les garçons semble être légèrement plus importante dans ce sondage. C'est une idée qui est plus ancrée dans le milieu rural et auprès des hommes. Pour ceux qui disent non, il n'y a guère de différence entre le milieu rural et urbain. L'avis des jeunes n'a pas progressé.	- Oui: 14/360 soit 3,8% 8/14 des oui viennent du milieu rural 5/14 de ceux qui disent oui sont des hommes - Non: 195/360 soit 54,2% 77/195, soit 39,5% de ceux qui disent non viennent du milieu rural 30/195 soit 15,4% qui disent non sont âgés de 18 à 30 ans - Ne se prononce pas: 25 soit 6,9%	Dans ce dernier sondage, très peu d'enquêtés pensent que c'est au père d'éduquer les garçons mais plus de personnes ne savent pas trop (6,9% de non réponses). Cette opinion semble tjrs un peu plus marquée en milieu rural. Les jeunes ne sont plus d'accord avec cette vision ancienne. Une meilleure instruction a apporté davantage d'ouverture d'esprit.

2.6.5.1	0 : 402/202		0 : 442/202	D.) - 1/4 /2 . 1	0:424/262 ::27.55	Community 611
2.6 Est-ce à la	Oui: 102/360 soit	Les réponses sont un peu	Oui: 113/360 soit	· •	Oui : 134/360 soit 27,2%	Concernant les filles,
mère	28,3%	analogues mais	31,3%	pense que c'est aux		l'opinion est plus nuancée,
d'éduquer	59% de ceux qui	légèrement plus	52,2% de ceux qui	femmes de s'occuper de	114/134 soit 85% de	même si plus de la moitié
les filles	disent oui sont des	marquées pour ce qui	disent oui sont des	l'éducation des filles. Les	ceux qui disent oui sont	des enquêtés pensent à la
	hommes	concerne l'éducation des	hommes	nombre d'homme qui	des hommes	coéducation, près 1/3 des
	Non: 247/360 soit	filles. Une majorité	Non: 240/360 soit	répond dans ce sens à	Non: 200/360 soit	pères pensent que la mère
	68,5%	d'hommes ne semble pas	66,6%	légèrement régressé	55,5%	est mieux placée pour le
	Ne se prononce	tout à fait à l'aise dans	Ne se prononce pas :	(7%).	Ne se prononce pas : 26	faire. La mère garderait un
	pas: 13 soit 3,6%	l'éducation des filles.	7 soit 1,9%	Ceci montre une	soit 7,2%	rôle prépondérant dans
		La co-éducation est de		progression de la		l'éducation des filles.
		plus en plus de mise.		coresponsabilité dans la		
				co-éducation des filles.		
2.7	Oui: 351/360 soit	L'épanouissement des	Oui: 344/360 soit	Pas de changement	Oui : 343/360 soit 95,3%	Les parents savent qu'ils
L'épanouisse	97,5%	enfants relève à	95,5%	significatif d'opinion	Ne se prononce pas : 14	sont responsables de
ment de	Ne se prononce	l'unanimité de la	Ne se prononce pas :	dans ce domaine.	soit 3,8%	l'épanouissement de leurs
l'enfant	pas : 9 soit 2,5%	responsabilité des	9 soit 2,5%			enfants.
relève-t-il de	,	parents.	,			Dans la pratique cela ne
la		La conviction existe mais				s'observe pas aussi
responsabilit		dans la réalité, les faits				nettement : les charges
é des		montrent une importante				familiales étant
parents		démission des parents.				importantes, les parents
parents		dermosion des paremes				ont peu de temps à
						consacrer aux enfants.
						consacrer adx emants.
2.8 Dans votre	- le Père: 80/360	Les rôles sont partagés	- le Père : 60/360 soit	Concernant les soins aux	- le Père: 81/360 soit	La coresponsabilité des
famille, qui	soit 22,2%	quand les enfants sont	16,6%	enfants, l'opinion	22,5%	deux parents a encore
s'occupe des	- la Mère : 129/360	malades mais avec une	- la Mère : 132/360	favorisant la	- la Mère : 80/360 soit	progressé dans le domaine
enfants	soit 35,8%	prédominance nette pour	soit 36,6%	coresponsabilité	22,2%	des soins aux enfants
malades	- les 2 parents:	la maman.	- les 2 parents:	progresse aussi. Les	- les 2 parents : 179/360	malades (+10 points entre
	143/360 soit 39,7%.		152/360 soit 42,2%.	hommes se sentent de	soit 49,7%.	la situation de départ et
	46,8% de ceux qui		46,7% de ceux qui	plus en plus	53% de ceux qui pensent	maintenant)
	pensent que ce		pensent que ce sont	coresponsables.	que ce sont les 2 parents	
	sont les 2 parents		les 2 parents sont des	·	sont des femmes et	
	<u> </u>					

	sont des femmes et 47% d'entre elles ont moins de 30 ans La communauté : 8 soit 2,2%		femmes et 47,8% d'entre elles ont moins de 30 ans - La communauté : 16 soit 4,4%	Les parents ont pris conscience qu'ils peuvent obtenir une aide dans les centres sociaux, ce qui explique la légère progression de la réponse concernant la communauté.	17,8% d'entre elles ont moins de 30 ans - La communauté : 20 soit 5,5,%	Les femmes souhaiteraient voir davantage les pères s'impliquer.
3.1 Lorsque le couple se sépare, les enfants restent avec le père	- oui: 245/360 soit 68% 57,5% de ceux qui disent oui sont des hommes et 56% d'entre eux sont du milieu rural - non: 101/360 soit 28% 43,5% de ceux qui disent non ont moins de 30 ans Ne se prononce pas: 14 soit 3,8%.	En cas de séparation, plus de 2/3 des enquêtés pensent encore que les enfants doivent rester avec le père. Les hommes sont légèrement plus nombreux que les femmes à penser ainsi. Cette pratique coutumière pèse tjrs sur les couples (régime patrilinéaire). L'intérêt des enfants n'est pas pris en compte. Les jeunes n'ont pas une vision plus évoluée de la vie familiale.	oui: 226/360 soit 62,7% 59,2% de ceux qui disent oui sont des hommes et 52,2% d'entre eux sont du milieu rural - non: 123/360 soit 34,1% 44,7% de ceux qui disent non ont moins de 30 ans Ne se prononce pas: 11 soit 3%	L'opinion qui veut que l'enfant soit confié systématiquement au père en cas de séparation est en légère régression. Ces chiffres font apparaitre que de plus en plus les femmes revendiquent leurs droits de garde, mais il ne s'agit que d'un frémissement encore faible. Un début de changement des mentalités semble amorcé.	oui: 176/360 soit 48,8% 56,8% de ceux qui disent oui sont des hommes et 51,1% d'entre eux sont du milieu rural - non: 154/360 soit 42,7% 20,1% de ceux qui disent non ont moins de 30 ans Ne se prononce pas: 30 soit 8,3%. Ils estiment que la décision doit être prise par les deux parents	Moins de la moitié des enquêtés pensent que les enfants restent avec le père. On note là un progression de près de 20 points entre le début du projet et ce jour. Cependant, plus de la moitié de ceux qui disent oui sont des hommes. La connaissance du droit a fortement progressé. Une nouvelle tendance se dessine : les parents doivent s'entendre pour prendre une décision. Ceci est incontestablement le fruit des sensibilisations.
3.2 Après la séparation, la mère estelle	- oui : 293/360 soit 81,4% 54,9% sont du milieu rural	De l'avis des enquêtés, les mères restent largement impliquées (81, 4%) dans les décisions concernant	- oui: 305/360 soit 84,7% 51,4% sont du milieu rural	Là aussi on note une légère progression de l'opinion. Pas de différence notable entre	- oui: 319/360 soit 88,6% 46% sont du milieu rural 52% sont des hommes	Les personnes savent a une très large majorité que la coresponsabilité demeure après la séparation. Les

impliquée dans les décisions concernant les enfants.	51,8% sont des hommes - non: 60/360 soit 16,6% - ne se prononce pas: 8 soit 2,2%.	les enfants même si ces derniers restent avec les pères. Les faits rencontrés sur le terrain ne corroborent pas cet avis. Il semblerait qu'en milieu rural les choses se passent mieux qu'en ville. Un tel constat reste à vérifier.	50,4% sont des hommes - non: 51/360 soit 14,1% - ne se prononce pas: 4 soit 1,1%.	hommes et femmes et entre milieu rural ou urbain. Dans la pratique, on observe que les femmes repoussent les limites et obstacles qui freinent leur participation et la prise en compte de leur opinion dans les décisions concernant les enfants.	- non : 18/360 soit 5% - ne se prononce pas : 23 soit 6,3%.	hommes sont un peu plus nombreux à le savoir. De plus en plus, les parents s'entendent sur la garde des enfants. Les femmes manifestent davantage le courage à revendiquer leurs droits sur les enfants.
parent qui n'a pas la garde de l'enfant est- il impliqué dans les décisions concernant l'enfant	- Apport financier: 236 soit 65,5% - avis demandé pour les décisions concernant l'enfant: 170 soit 47,2% - vacances chez l'autre parent: 144 soit 40% - visites régulières à l'autre parent: 213 soit 59,1% NB. 60% des répondant ont donné des réponses multiples pas du tout 53 soit 14,7%	Ces réponses donnent une vision idéale de l'après rupture concernant les enfants. Cependant elles révèlent une opinion théorique des enquêtés, la plupart n'étant pas en situation de rupture. L'expérience du terrain montre une réalité bcp moins idéale avec des conflits, des tiraillements différemment gérés et souvent pas dans la concertation, ni dans l'intérêt des enfants. Malgré cette vision idéale présentée, on note près de 15% des cas ou l'autre parent est exclu.	- Apport financier: 303/360 soit 84,2% - Avis demandé pour les décisions concernant l'enfant: 232/360 soit 64,4% - vacances chez l'autre parent: 265/360 soit 73,6% - visites régulières à l'autre parent: 284/360 soit 78,8% NB. 84,7% des répondants ont donné des réponses multiples pas du tout 24/360 soit 6,6%	La vision de la persistance de la coresponsabilité et coéducation des enfants après séparation des parents est encore accrue dans ce sondage! Une grande importance est accordée à l'engagement financier de l'autre parent pour l'entretien des enfants et plus des ¾ des enfants garderaient un contact solide avec le parent qui n'a pas la garde. Le taux de parents exclus est en sérieuse baisse aussi, ce qui serait une très bonne nouvelle.	Apport financier: 285/360 soit 79,7% - Avis demandé pour les décisions concernant l'enfant: 264/360 soit 73,3% - vacances chez l'autre parent: 254/360 soit 70,5% - visites régulières à l'autre parent: 293/360 soit 81,4% NB. 83,6% des répondants ont donné des réponses multiples. - pas du tout 13/360 soit 3,6%	En dépit de la séparation, les enquêtés conçoivent que les parents doivent collaborer pour maintenir les liens des 2 parents et pour l'éducation des enfants. Evolution entre situation de départ et de fin de projet Pour les décisions : +26% Pour les vacances : +30% Pour les visites : +22% Pas du tout : - 11% L'expérience du terrain confirme une meilleure collaboration entre les exconjoints après la séparation pour ceux qui

3.4 A la mort du père, les enfants sont à la charge	- de la mère: 285/360 soit 79,1% 52,3% sont du milieu rural - de l'oncle paternel: 26/360 soit 7,2% - des grands- parents paternels: 22 soit 6,1% - Mère + oncle: 27 soit 7,5% 20/27 en milieu rural soit 74%	La majorité des enfants reste à la charge de la mère (près de 80%) avec tous les problèmes financiers que cela pose. Le lévirat s'observe davantage dans le milieu rural.	- de la mère: 268/360 soit 74,4% 48,8% sont du milieu rural - de l'oncle paternel: 19/360 soit 5,2% - des grands-parents paternels: 22 soit 6,1% - Mère + oncle: 287 soit 79,7% 145/287 en milieu rural soit 50,5%	Le message des sensibilisations a été entendu; il s'agira maintenant de vérifier si ces bonnes pratiques prônées sont effectivement mises en œuvre par les couples qui se séparent. Si les ¾ des enfants restent à la charge de la mère, on voit l'importance de l'implication de l'oncle dans près de 80% des cas. On note des différences de traditions et de pratiques selon les ethnies. Très souvent, la mère est sous tutelle de l'oncle et de la bellefamille.	- de la mère: 301/360 soit 83,6% 44,5% sont du milieu rural - de l'oncle paternel: 7/360 soit 1,9% - des grands-parents paternels: 15 soit 4,1% - mère +oncle: 9 soit 2,5% - oncle +grand-mère: 3 - mère +oncle + grand-mère: 6	sont passés par la médiation. Au niveau des commissariats de police et des CPS, les informations recueillies vont aussi dans ce sens. Dans la majorité des cas, les enfants sont à la charge de la mère. On constate ici un très important recul en ce qui concerne le lévirat : les femmes osent maintenant refuser. Les hommes pensent aussi que cette coutume n'a plus lieu d'être ; l'oncle ne veut plus prendre cette charge supplémentaire sauf quand l'héritage est conséquent. Tout ceci implique, que de plus en plus, la mère est seule pour se débrouiller.
3.5 A la mort du	- A la Mère : 27 soit	La succession n'est pas	- A la Mère : 5/360	La connaissance des	A la Mère : 12/360 soit	Très bonne progression des
père, les	7,5%	dévolue au parent	soit 1,3%	dispositions légales en	3,3%	connaissances en matière
biens celui-ci		survivant et aux enfants	- aux enfants:	matière de succession à	- aux enfants : 94/360	d'héritage (25→ 54% soit
reviennent-	soit 49,4%	comme prévu par la loi	100/360 soit 27,7%	très nettement	soit 26,1%	+29%) de bonnes réponses.
ils	56,7% de ceux qui	(25%). Près de 50% des	54% de ceux qui	progressé (+23%) : c'est	34% de ceux qui disent	Dans la pratique on
	disent aux enfants	réponses attribuent	disent aux enfants	la mère et les enfants	aux enfants sont du	observe également une
	sont du milieu rural,	l'héritage aux enfants. Si	sont du milieu rural,	qui héritent.		nette progression quant à

parmi eux 54.4% sont des hommes - à la mère et aux enfants: 91 soit 25,2% 47,2% sont du milieu rural - à la famille paternelle: 41 soit 11,4% 63% de ceux qui disent à la famille paternelle sont du milieu rural - choix multiple : 24 soit 6,6%

ces derniers sont mineurs, c'est alors la famille paternelle qui s'accapare des biens, laissant la mère et les enfants démunis.
Le milieu rural gère les décès de manière plus traditionnelle.
Cette variété de conception est à l'image des tensions qui suivent cette question d'héritage

parmi eux 44% sont des hommes

- à la mère et aux enfants : 173/360 soit 48%
- 42,7% sont du milieu ruralà la famille
- paternelle: 39/360 soit 10,8% 82% de ceux qui disent à la famille paternelle sont du milieu rural
- choix multiple : 41 soit 11,3%

Cette évolution milieu rur favorable des connaissances ne permet pas d'en déduire que les pratiques milieu rur 55,3% son - à la r enfants:

que les pratiques suivent. La pesanteur des traditions est toujours forte.

Très souvent les héritiers légitimes ne revendiquent pas leurs droits de peur de subir des attaques occultes.

milieu rural, parmi eux 55,3% sont des hommes

- à la mère et aux enfants : 197/360 soit 54,7%
- 53,2% sont du milieu rural
- à la famille paternelle :
 6/360 soit 1,6%
 4/6 de ceux qui disent à la famille paternelle sont du milieu rural

Ne se prononce pas : 51/360 soit 14,1%

la gestion de l'héritage par la mère et les enfants.

Lors de menaces occultes, il arrive que les héritiers s'adressent à la police afin que le tribunal soit saisi.

Les héritiers connaissent de plus en plus leurs droits et osent les revendiquer parce qu'ils savent qu'ils seront soutenues par les ONG, la société civile et les têtes couronnées.

Conclusions:

Les réponses données à tous les niveaux du questionnaire montrent que les dispositions légales ne sont ni connues, ni appliquées dans la gestion de la famille. L'union dominante étant le concubinage, aucune disposition ne protège les membres du couple et les enfants dans la séparation et lors d'un décès. En conséquence, les droits de la femme sont bafoués et ceux des enfants ne sont jamais pris en compte dans la gestion de la vie courante. Chacun gère les choses selon ses convictions, la coutume et les traditions qui les arrangent. On pourrait penser que les jeunes ont une vision plus égalitaire Hommes/femmes, mais ce n'est pas le cas ; ils ne connaissent pas plus les dispositions légales en matière de famille. Le milieu rural demeure plus traditionnel. On note par ailleurs un déséquilibre en défaveur des femmes.

Ce 2^{ème} micro-trottoir permet de constater un forte progression des connaissances concernant les dispositions légales liées à la famille et aux enfants. Dans la famille, la coresponsabilité concernant les enfants est une réalité très forte et encore en progression. Cette progression est incontestablement le fruit du travail de sensibilisation et de formation qui a été effectué dans le cadre du projet. Certaines questions qui relèvent des pratiques quotidiennes des enquêtés montrent qu'il est difficile de s'appliquer à soi-même les notons acquises (garde des enfants par le père, éducation des garçons par les pères, héritage...). En 18 mois, on note cependant que certains changements sont amorcés, notamment la déclaration des

Les dispositions légales concernant la famille et les enfants sont de plus en plus connues. On note environ une moyenne de 30% de progrès sur l'ensemble des items. La compréhension de la coresponsabilité des parents à l'égard des enfants pendant et après le mariage/concubinage est connue et les changements de comportement suivent plus lentement mais surement. Il en est de même pour les déclarations des naissances et l'abandon de certaines coutumes telles que le lévirat. Les sensibilisation massives, à travers les différents vecteurs de communication ont porté du fruit.

Du point de vue du cadre institutionnel, on constate que les centres sociaux ont connu une amélioration de leur dotation financière et de ce fait s'impliquent davantage. Même si c'est encore minime et insuffisant,

naissances et la prise en compte de l'opinion d la femme dans les prises de décisions.	c'est un progrès qui doit être souligné. On constate également un renforcement du nbre de personnel. La synergie d'action s'en trouve améliorée et constitue un facteur de progrès.
---	--